

Ce numéro, paraissant sur huit pages, contient en supplément deux textes importants, l'un épuisé, l'autre inédit de Léon Trotsky. Nos ressources limitées nous obligent à le vendre 50 francs au lieu de 30 francs. Nos abonnés le recevront sans supplément.

C'est à nos lecteurs de décider s'ils approuvent notre initiative, et s'ils souhaitent son renouvellement, à intervalles plus ou moins espacés, permettant ainsi la réédition de textes classiques ou de documents trop longs pour nos 4 pages habituelles.

PARTI COMMUNISTE INTERNATIONALISTE (TROTSKYSTE)

REDACTION ADMINISTRATION :
5, Rue de Charonne, PARIS (XI^e). Tél.: ROQ. 69-52

SECTION FRANÇAISE DE LA QUATRIÈME INTERNATIONALE

ABONNEMENTS : 1 an : 1.200 F; 6 mois : 600 F; 3 mois : 350 F
Etranger : 1 an : 1.500 F
C.C.P. Société de Presse, Edition et Librairie 6032-01 Paris

QUARANTIÈME ANNIVERSAIRE

OCTOBRE 17

OCTOBRE 1917 : la prise du pouvoir dans l'empire des tsars par les Conseils d'ouvriers, de soldats et de paysans. La première victoire prolétarienne victorieuse dans l'histoire de l'humanité. Il y aura bientôt quarante ans.

L'OCTOBRE D'AUJOURD'HUI
Ce jour-là, à Moscou, à Léninegrad, dans les grandes villes de l'U.R.S.S. et des Démocraties Populaires, il y aura de grands défilés militaires, des drapages, de la musique, des fleurs. Dans les tribunes planteront des mâchons au grand uniforme constellé de décorations, des policiers, des fonctionnaires tout puissants parce qu'ils sont fonctionnaires, des écrivains à la plume servile, des « chefs bien-aimés » et leurs valets bons à tout faire. He célébreront octobre, parleront de la victoire des travailleurs, d'abord de ceux qui ont de Marx quelques phrases vidées de tout sens, puis s'en retourneront, dans leurs villas luxueuses avec leur valet luxueux, avec leurs domestiques, avec leurs privilèges et leur toute-puissance. En France, les travailleurs ont dit la victoire et retourneront dans leur propre demeure, bien souvent un taudis, avec leurs co-collatéraux, avec leurs mauvaises chaussures, avec leur salaire de misère, avec la crainte du mouchard et du bonze : « une société qui est la même » écrit le communiste polonais Kozłowski.

On parlera peu de Staline. L'homme des « cinq » s'effile quelques dominants les défilés grandiloques à l'enthousiasme obligatoire et misère et à mourir une seconde fois. Depuis la chute du colosse de bronze, renversé sur ses travailleurs de Budapest et décapité à la scie à métaux, ses successeurs redoutent, aussi bien les vagues de haine que soulève le souvenir du chef dénié qui l'enthousiasme leur quel démenti, après leurs prudentes paroles, les statues les plus solennelles, et les moules les plus rigides. Mais les autres : mais Trotsky, le créateur de l'Internationale Communiste, mais Karminev, mais Boukharine et Platokov, mais les milliers de volontaires qui avaient fait de leur chair et de leur sang cet octobre victorieux ? Ils sont en leur lieu, les uns ou abattus dans les caves de la NKVD, morts de faim ou de privations dans les camps, ou les isolateurs, morts de désespoir à l'époque où « il était minuit dans le silence, tout ce qui survivait se terrent, tout petits. Ecouteurs encore Kozłowski : « une société d'aujourd'hui, attendant la politique ». Et c'est un crime, et c'est une société que de penser autrement que les chefs, d'avoir été ou que d'être, un être humain, à Budapest, Kadar et ses sbires chanteront le « socialisme » d'un gouvernement qu'ils appellent « révolutionnaire ouvrier et paysan », tandis que meurent, en prison ou sur la potence les jeunes révolutionnaires, les meilleurs combattants des Conseils Ouvriers, tandis que la grève est punie de mort.

« LA VERITE »

On parlera peu de Staline. L'homme des « cinq » s'effile quelques dominants les défilés grandiloques à l'enthousiasme obligatoire et misère et à mourir une seconde fois. Depuis la chute du colosse de bronze, renversé sur ses travailleurs de Budapest et décapité à la scie à métaux, ses successeurs redoutent, aussi bien les vagues de haine que soulève le souvenir du chef dénié qui l'enthousiasme leur quel démenti, après leurs prudentes paroles, les statues les plus solennelles, et les moules les plus rigides. Mais les autres : mais Trotsky, le créateur de l'Internationale Communiste, mais Karminev, mais Boukharine et Platokov, mais les milliers de volontaires qui avaient fait de leur chair et de leur sang cet octobre victorieux ? Ils sont en leur lieu, les uns ou abattus dans les caves de la NKVD, morts de faim ou de privations dans les camps, ou les isolateurs, morts de désespoir à l'époque où « il était minuit dans le silence, tout ce qui survivait se terrent, tout petits. Ecouteurs encore Kozłowski : « une société d'aujourd'hui, attendant la politique ». Et c'est un crime, et c'est une société que de penser autrement que les chefs, d'avoir été ou que d'être, un être humain, à Budapest, Kadar et ses sbires chanteront le « socialisme » d'un gouvernement qu'ils appellent « révolutionnaire ouvrier et paysan », tandis que meurent, en prison ou sur la potence les jeunes révolutionnaires, les meilleurs combattants des Conseils Ouvriers, tandis que la grève est punie de mort.

« LA VERITE »
(Suite p. 2)

VOUS SUR BLANC

MANQUE D'INFORMATIONS ?
M. EDUARD DALADIER se promène en U.R.S.S.
Il y a de quoi donner...
Les miliciens des Communistes Communistes, dans l'Huma du 30 mai 1946, écrivait : « Le peuple de France ne laissera pas empoisonner l'atmosphère du pays par dignobles cadavres politiques comme Eduard Daladier ». A moins que quelqu'un — Qui ? Béria ? — ne cherche à empoisonner l'atmosphère... S.S.S. en un coupant les... ignoble cadavre politique... ? Encore une enquête à mener...

PARLEMENTAIRE

La grève générale peut gagner le pain et la paix

C EST par une bouffonnerie que s'ouvre la nouvelle année parlementaire, la rentrée du Parlement doit prévoir pour le 24 septembre. Mais la bouffonnerie, on avait accumulé, la suite des constats du Parlement, mais de nos jours de s'en reconstruire, rien ne viendra de lui. La rentrée, en vérité, n'est plus qu'un simulacre. Le Parlement clamera le 2 janvier 1956 pour faire la cour au Général, quand il est tombé en déclin. La rentrée, en vérité, n'est plus qu'un simulacre. Le Parlement clamera le 2 janvier 1956 pour faire la cour au Général, quand il est tombé en déclin.

LE PARLEMENT DES RICHES

Toujours est-il que le 17 septembre, l'entrée et derrière lui parlementaire se reproduit. « L'humanité », dit le 12 septembre, se fait en ces termes cette pensée : « Pour tous les travailleurs, c'est le Parlement qui nous fait vivre... »

FAIRE PAYER LES POUVRES

Ce qui ne veut pas dire qu'il ne se pose pas un problème de choix dans un gouvernement, la situation est plus claire qu'elle ne l'est dans le reste du Continent, car le Parlement, fort simple, des partis politiques allemands, reflète exactement les rapports sur le front de la lutte des classes. L'Union Démocrate-Chrétienne (C.D.U.) est le parti du grand capital, le Parti Social-Démocrate (S.P.D.) est le parti de la classe ouvrière allemande. Depuis les élections au premier Parlement fédéral d'après-guerre, en 1949, jusqu'à l'affrontement actuel de 1949, l'évolution a été régulièrement dans le même sens : en 1949, S.P.D.-C.D.U. totalisaient 60 % des voix, en 1953 74 %, en 1957 ils totalisent 82,5 %. Du côté bourgeois, on ne restait plus en lice au Parlement, les masses allemandes, contentes de voir leur niveau de vie s'élever des années 1945-1948 s'ennuyèrent si rapidement. Pendant ce temps, la concentration industrielle allemande a atteint, plus largement qu'ailleurs, un niveau d'avant-guerre en dépassant les données de l'Institut allemand des statistiques, on voit que 72,5 % du capital allemand est aux mains de grands trusts, contre 65,5 % en 1936. Les trusts ont leurs hommes de confiance directs dans le ministère Adenauer : Balle, ministre de l'Énergie électrique, un des diligents d'un trust chimique scandinave, ministre des Transports, directeur commercial dans un trust pétrolier ; Preusker, conseiller économique d'un groupe bancaire allemand, ministre de la Santé, membre du Conseil d'adminis-

Pourquoi Adenauer l'a importé

à côté de la C.D.U. que son appendice, le Parti Allemand (D.P.), et le Parti Libéral (F.D.P.). Le Parti des Réfugiés ne compte plus, puisque les réfugiés ont été intégrés et l'extrême-droite, les néo-nazis, épuouvantés par les déceptions de leur parti, ne pouvant abstraitement pas besoin d'un parti politique, se sont dissous ou, si bien. La base d'une extrême-droite fédérale a, par ailleurs, disparu avec la disparition des Junkers de l'Est allemand. Du côté ouvrier, le P.C. allemand, qui n'était déjà plus qu'une secte isolée, a été interdit par décision de la Cour Fédérale, en août 1956, et le Parti neutraliste bourgeois, dont l'antimilitarisme pouvait attirer les voix ouvrières, a rejoint les rangs des sociaux-démocrates.

ment décisif et positif de la politique française.
Son prochain débat va porter sur les questions économiques. Beaucoup de choses seront dites : on parlera « d'émission », de « pressions inflatoires », de « tension salariale », etc., mais on ne croquera rien à la véritable politique économique d'État décidée, déjà enclenchée, par le 4^e Congrès de l'O.N.U. sur ces questions. D'où l'augmentation des impôts, les hausses relatives sur tous les services publics, qui franchissent d'un pas les travailleurs.
Quant au blocage des prix et des salaires, il se résume de plus en plus ou simple blocage des salaires tandis que les prix de toutes les denrées montent en flèche. Le mouvement à venir est le fait de convaincre les syndicats pour leur demander d'accepter cet état de choses pendant six mois et les syndicats n'ont pas eu le courage de démentir les plans antérieurs du gouvernement. Il est vrai que l'on n'a pas pu, tout en étant au moins accepter ses propositions de trêve, car, comme le disait M. Adenauer, le secrétaire. Si elles (les organisations syndicales) acceptent, comment est-ce assuré que les salaires seront payés ?

POUR SUivre LA GUERRE D'ALGERIE

L'Économie française est plus en plus difficile à supporter la concurrence étrangère. La poursuite de la guerre d'Algérie, le renforcement de l'aide américaine ont achevé de réduire la bourgeoisie dans une crise de plus en plus inquiétante. Ce n'est pas en vain que les masses laborieuses ont voulu se lever pour rétablir la situation. Pour l'instant, il n'y a eu aucun mouvement de lutte. Ce n'est pas par des ententes, c'est par la lutte et la lutte sera le seul moyen de sauvegarder les intérêts de la classe ouvrière.

par Peter FRYER

Avant le Congrès TRAVAILLISTE

La veille du congrès annuel du Parti travailliste, les résultats de l'élection partielle de Gloucester ont été annoncés. Ils ont encouragé le parti et déconcentré le Gouvernement Tory. Le Parti travailliste a conservé le siège et les Tories — dans une circonscription où il ne manquait pas de candidats en nombre — ont perdu 10.000 voix. Si ce recensement des voix conservateurs est parti d'actualité, il faut attendre les élections partielles de juillet et d'août (dans l'attente de la tenue de la prochaine élection générale).
Juste ! C'est bien. Le moral est élevé, la confiance est restaurée. Le Gouvernement Tory est déstabilisé de la majorité du peuple, et une bonne partie des Tories — ceux qui sont traditionnellement des Tories — sont tellement dégoûtés d'un certain nombre de choses qu'ils ont le projet de se retirer.

(Suite p. 3)



Mouvements contre les travailleurs

LA revendication d'une augmentation égale pour tous de 10.000 francs par mois, comme accompli à Paris sur un véritable retour à un pouvoir d'achat de travailleurs comparable à celui de 1938, continue à faire son chemin. Rappelons que, déjà, avant les congés payés, les travailleurs de la métallurgie, chez Genève, en assemblée générale, chez Grépat, dans une réunion de la Commission exécutive du Syndicat C.G.T., avaient fait leur cette revendication. Les employés de banque, et particulièrement ceux du C.N.E.P., au cours de leur magnifique mouvement du mois de juillet dernier, avaient mis en avant une revendication comparable avec le mot d'ordre des 5.000 francs pour tous. Depuis les revendications de même nature sont apparues. Ceux de Saint-Nazaire ne revendiquent pas une augmentation égale pour tous de 30 francs de l'heure ?

Ce n'est que justice. Cette revendication des 10.000 francs pour tous est une revendication qui chemine dans les têtes, dans les usines et dans les bureaux. Elle représente, aujourd'hui, la seule revendication qui, à la fois, corresponde au minimum des besoins des travailleurs et soit le seul mot d'ordre capable d'unir toutes les couches ouvrières. Elle n'est pas seulement valable pour les métaux ou pour les travailleurs horaires, elle vaut pour les fonctionnaires comme pour les employés, pour les instituteurs comme pour les postiers. Chaque militant, dans la corporation, est sûr qu'il peut présenter cette revendication à ses collègues. Il est assuré de recevoir une adhésion totale, car cette revendication d'une augmentation égale pour tous de 10.000 francs est aujourd'hui le minimum pour compenser la « flambée » des prix depuis juillet dernier d'autre part, c'est la revendication qui est la plus simple, toutes les catégories de salariés. Les travailleurs ne veulent plus des augmentations en pourcentage parce qu'elles ne font que creuser la différence entre les salaires existant, parce qu'elles avantagent les hauts salaires. Alors que les salaires les plus bas bénéficient d'une augmentation dérisoire, les salaires les plus élevés, les cadres, et, en règle générale, tous les agents du patronat, touchent une augmentation qui peut égaler et même surpasser les salaires les plus bas. Ne venions pas de voir, chez les enseignants, une revendication d'augmentation hiérarchisée qui donnerait aux plus hauts salaires une augmentation mensuelle de près de 70.000 francs, alors qu'un instituteur débutant touche un salaire qui ne dépasse pas 40.000 francs ? Ce sont les cégétistes qui ont fait une telle proposition. Il n'est nul besoin de la commenter longuement pour en apprécier toute la portée. C'est une certitude que cette revendication d'une augmentation égale pour tous deviendra LA REVENDICATION NATIONALE DES TRAVAILLEURS.

Les militants syndicaux ne sont pas sans ignorer l'importance des augmentations hiérarchisées qu'elles proposent. Dans certains endroits, la pression ouvrière est telle qu'elle réussit à modifier la politique des bureaucrates. Mais tout le jeu des organisations syndicales consiste à lâcher du lest dans la forme, pour ne rien concéder d'essentiel sur le fond. Ainsi, la semaine dernière, nous avons écrit que les métallurgistes de Nantes, et plus exactement que les trois organisations syndicales de la métallurgie nantaise, revendiquaient une augmentation égale pour tous de 10.000 francs. Cette information était exacte, mais elle était incomplète. Nous la complétons aujourd'hui en disant que les trois organisations syndicales de la métallurgie nantaise demandent une augmentation égale pour tous de 10.000 francs, exceptionnellement et une fois pour toutes, POUR UN MOIS SEULEMENT.

Cette précision vaut son pesant d'or. Si l'augmentation que les travailleurs demandent est fondée sur la hausse des prix, demander une augmentation exceptionnelle et une fois pour toutes, peut avoir que des effets négatifs, à savoir : l'augmentation obtenue, les prix baissent — et cette augmentation n'a plus lieu d'être —, ou il est dit que, une seule fois, les travailleurs ont le droit de manger à leur faim. Pour le reste, qu'ils attendent des jours meilleurs.

Que ce soit à Nantes ou dans une telle chose se soit produite ne peut nous étonner. Les métallurgistes nantais, en 1955, revendiquaient une augmentation égale pour tous de 40 francs de l'heure. Cette revendication était celle des travailleurs. Contraintes, les organisations syndicales se sont inclinées, à leur complète déception. D'autant plus sensible à la pression de la base que celle-ci est plus forte, les organisations syndicales de la métallurgie nantaise posent aujourd'hui une revendication qui est chère à tous les métallurgistes de France, MAIS ILS L'ONT REPRISE EN LA DENATURANT COMPLÈTEMENT.

Il ne s'agit pas d'une histoire de mots ! La lutte pour une augmentation égale pour tous n'est que le point de départ d'une lutte pour régler, au niveau le plus élevé, le rapport prix-salaires. Demander exceptionnellement, « à titre forfaitaire » comme disent les organisations syndicales de Nantes, une augmentation égale pour tous, quelle que soit son montant, veut dire qu'on ne veut pas engager le combat pour l'augmentation des salaires. Somme toute, on demande au patronat de faire un geste, de se montrer « compréhensif » à l'égard de la misère ouvrière ; après quoi, il est entendu, tacitement, qu'on le laissera tranquille.

Cette méthode ne peut faire l'affaire des travailleurs de Nantes et d'ailleurs ! Ils ne veulent pas manger exceptionnellement, « à titre forfaitaire », à leur faim une fois seulement. Ils veulent manger à leur faim, et tout le temps.

Les 10.000 francs par mois, pour tous, c'est un acompte sur le retour à un pouvoir d'achat de la classe ouvrière qui lui permette de vivre.

François TARRANT.

RENCONTRE A ALGER

(Suite de la page 1.)

Cette opposition de Morice, qui s'il n'est pas dissimulée, n'est pas non plus désarmée, ces cris d'alarme de Soustelle, de Duchet et ces vives protestations de Foccart... Pourrait-on aussi à partir de là « le caduc », mais en le criant de la « gauche » cette fois, des politiciens comme Mitterrand et M. Laniel, en avant des solutions féodales ?

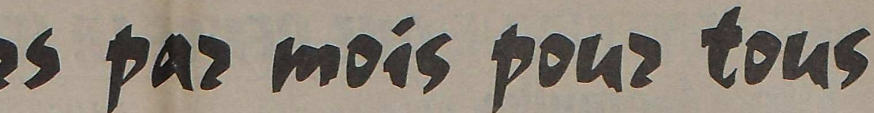
Parce que, comme nous le disions, le fond de l'affaire, pour ce qui est de « le caduc », c'est le pouvoir de la politique Lancelotti. Et c'est cette politique dont l'échec devient chaque jour plus manifeste. Le coût de plus en plus élevé. Aussi, d'une part, toute une série de politiciens locaux seules on retrouverait sans doute Edgar Faure et même Pierre de Bénard ou véritablement, la force vaine, inévitable, du problème algérien, mais, par instant, ils présentent se battre à nos côtés, abîmés derrière de massives barrières bureaucratiques.

D'autre part, toute la plus fractionnaire, la plus bornée de la bourgeoisie française n'est pas sans penser que l'heure de son retour au pouvoir est venue. Morice est un de ses représentants. Ce n'est pas un « instance

coördinatrices » qu'il en a, il est comme tout le monde, il s'en fiche, est ou gouvernement. Lui aussi prépare la succession. Un « commando » dernier moment. On attendait, quel plaisir ! M. Mollet de passer à l'honneur de « gauche » avec sa légende d'homme-droite ne veut pas.

Pour un observateur lointain, la politique française ne semble pas assez réjouissante. Mais ces jours-ci, nous nous voyons. Mais, dans ce cas, nous ne sommes pas les mêmes. Mais, dans ce cas, nous ne sommes pas les mêmes. Mais, dans ce cas, nous ne sommes pas les mêmes.

Il faut mettre fin à la querre d'Alger. Pour cela, il n'y a rien à attendre d'une assemblée qui ne sera pour l'histoire que la Chambre de la querre d'Alger. Les travailleurs ne doivent pas se laisser manipuler par leurs frères algériens. Il faut enlever une action d'ensemble pour imposer la paix en Algérie par la réunion d'une conférence de la Table Ronde, représentant les différents courants politiques, y compris les différents courants algériens d'Alger, qui présenteront la voie à l'union libre d'une Assemblée Constituante Souveraine. Le peuple



ON NE DUPERA PAS UN PEU LES CHEMINOTS

LES revendications des cheminots ne sont pas nouvelles. Elles ont existé, qu'en entraîne la politique gouvernementale les rend plus pressantes. On parle beaucoup, depuis plusieurs mois, d'une commission paritaire qui devrait — selon ses promoteurs — apporter une solution quasi miraculeuse aux problèmes posés à notre corporation.

Que faut-il attendre par commission paritaire ? Qu'attendre d'ailleurs ? La loi du 11 février 1950, sur les conventions collectives, a prévu que les organisations les plus représentatives pouvaient conclure des accords fixant les salaires et les classifications. Ces accords sont conclus au sein de commissions paritaires où siègent les représentants de ces syndicats ouvriers d'une part, les représentants patrons et ministériels, d'autre part.

Cette loi n'est pas applicable à la S.N.C.F. : En effet, cette loi est de son champ d'application les entreprises à statut particulier (S.N.C.F., R.A.T.P., E.D.F., etc.) d'après le décret du 1er juin 1950.

Par quelle procédure sont donc réglées les questions de salaire à la S.N.C.F. ? C'est le Conseil d'Administration de la S.N.C.F. (C.A.S.N.C.F.) qui est chargé de faire les propositions au Ministère des Transports. Les organisations exposent leur point de vue lors des entrevues qu'elles ont au Ministère ou à la S.N.C.F., mais leur rôle s'arrête là. Juridiquement, les dirigeants S.N.C.F. et les ministres ne sont pas contraints de tenir compte de l'avis des syndicats. Pratiquement, ils ont été amenés à signer des protocoles d'accord avec les dirigeants syndicaux lorsque c'était nécessaire pour mettre fin à une grève ou à la suite de la pression des organisations syndicales leur était utile pour appliquer une politique anti-syndicale. Exemple : le protocole de PRODUCTIVITE du MAI 1953 qui a permis à la S.N.C.F. de s'approprier régulièrement à l'augmentation des salaires et retraites, et d'obtenir la compression du personnel.

La constitution d'une commission paritaire (répétons-le, par obligation du décret du 1er juin 1950) renforcerait donc le rôle des organisations syndicales. Mais, dans un organisme, aucune discussion ne peut remplacer l'action des cheminots. LA COMMISSION NE PEUT QU'ENREGISTRER LES RESULTATS ACQUISES DANS LA LUTTE. Si des accords se feraient toujours au détriment des cheminots.

Il était nécessaire de fournir ces explications avant de tirer le bilan de nos deux mois « d'action » des dirigeants syndicaux.

LA CREVE DE 48 HEURES. Partons de la grève de 48 heures des 17 et 18 avril derniers. Le C.G.T. et la C.F.T.C. sont à l'origine de ce mouvement. Que demandaient-ils ?

La création d'une commission paritaire ayant pouvoir de décision sur les salaires, conditions de travail et les revendications catégorielles. Aucun programme précis n'était mis en avant. Autrement dit, les dirigeants syndicaux disaient aux cheminots : « Faites grève pour que nous ayons ensuite le droit de DISCUTER. De quoi ? précisez-le ! Nous verrons après ».

Il n'y a pas deux organisations qui aient le même programme. Comment prétendre qu'une DISCUSSION comportera des satisfactions substantielles à la Commission paritaire ? D'accord ! Mais pour réaliser le programme voulu par les cheminots et en pre-

mier lieu : AUGMENTATION UNIFORME DE 10.000 FRANCS POUR TOUS. COMPTANT POUR LA RETRAITE. C'est seulement de cette façon que les représentants syndicaux auraient pu s'appuyer sur les salaires. Dans son communiqué commun, C.G.T., C.F.T.C. et F.G.A.A.C. précisent que « sans refuser la discussion sur le protocole, il faut donner la priorité aux salaires... et consacrer immédiatement une commission paritaire... ».

Où en sommes-nous ? La constitution immédiate de la commission n'a pas été acceptée. Alors, dans un second temps, les organisations acceptent la discussion du protocole et se reverront le 30 septembre pour... prendre des décisions... la commission paritaire... UNE « COMMISSION DE CONCILIATION ».

Nous affirmons : IL N'Y AURA PAS DE VERITABLE COMMISSION PARITAIRE, MAIS UNE COMMISSION DE CONCILIATION, ce qui n'est pas tout le même chose. C'est l'application de la loi du 26 juillet 1957 que l'on discute, et pas d'autre chose. Cette loi complète la loi du 11 février 1950, en ce qui concerne les procédures de conciliation. Cette procédure, maintenant obligatoire, à la S.N.C.F. en particulier, doit être fixée par protocole (art. 31 et 32, chapitre VII).

Le C.G.T. publie le projet gouvernemental et ses propositions de modifications. Les Pouvoirs publics profitent de l'occasion qui leur est offerte pour élargir le plus loin possible dans la limitation du droit de grève. Nous verrons jusqu'où iront les concessions syndicales. Mais nous savons déjà ce que nous attendons, pour cause. L'article premier, § 1, du protocole, précise que « cette procédure n'est applicable qu'à des différends collectifs qui n'auraient pu, dans le cadre des lois et règlements en vigueur, être réglés « directement », c'est-à-dire dans le cadre de la loi du 11 février 1950, et de la fixation des salaires par proposition du C.A. S.N.C.F. ».

Certes, des accords peuvent intervenir en conciliation comme des protocoles étaient signés auparavant (le

ministre n'a pas fixé de date précise. Elles se réuniront le 5 septembre, prendront des décisions de grève (Ah mais !), si le ministre n'a pas dit précieusement ce qu'il entendait par « début septembre ». Alimablement, le ministre a fait savoir le 9 que ce serait le 9.

Mais ce n'est pas tout : discuter d'un protocole, dit la C.G.T., c'est vouloir repousser la discussion sur les salaires. Dans son communiqué commun, C.G.T., C.F.T.C. et F.G.A.A.C. précisent que « sans refuser la discussion sur le protocole, il faut donner la priorité aux salaires... et consacrer immédiatement une commission paritaire... ».

Où en sommes-nous ? La constitution immédiate de la commission n'a pas été acceptée. Alors, dans un second temps, les organisations acceptent la discussion du protocole et se reverront le 30 septembre pour... prendre des décisions... la commission paritaire... UNE « COMMISSION DE CONCILIATION ».

Nous affirmons : IL N'Y AURA PAS DE VERITABLE COMMISSION PARITAIRE, MAIS UNE COMMISSION DE CONCILIATION, ce qui n'est pas tout le même chose. C'est l'application de la loi du 26 juillet 1957 que l'on discute, et pas d'autre chose. Cette loi complète la loi du 11 février 1950, en ce qui concerne les procédures de conciliation. Cette procédure, maintenant obligatoire, à la S.N.C.F. en particulier, doit être fixée par protocole (art. 31 et 32, chapitre VII).

Le C.G.T. publie le projet gouvernemental et ses propositions de modifications. Les Pouvoirs publics profitent de l'occasion qui leur est offerte pour élargir le plus loin possible dans la limitation du droit de grève. Nous verrons jusqu'où iront les concessions syndicales. Mais nous savons déjà ce que nous attendons, pour cause. L'article premier, § 1, du protocole, précise que « cette procédure n'est applicable qu'à des différends collectifs qui n'auraient pu, dans le cadre des lois et règlements en vigueur, être réglés « directement », c'est-à-dire dans le cadre de la loi du 11 février 1950, et de la fixation des salaires par proposition du C.A. S.N.C.F. ».

Certes, des accords peuvent intervenir en conciliation comme des protocoles étaient signés auparavant (le

ministre n'a pas fixé de date précise. Elles se réuniront le 5 septembre, prendront des décisions de grève (Ah mais !), si le ministre n'a pas dit précieusement ce qu'il entendait par « début septembre ». Alimablement, le ministre a fait savoir le 9 que ce serait le 9.

Mais ce n'est pas tout : discuter d'un protocole, dit la C.G.T., c'est vouloir repousser la discussion sur les salaires. Dans son communiqué commun, C.G.T., C.F.T.C. et F.G.A.A.C. précisent que « sans refuser la discussion sur le protocole, il faut donner la priorité aux salaires... et consacrer immédiatement une commission paritaire... ».

Où en sommes-nous ? La constitution immédiate de la commission n'a pas été acceptée. Alors, dans un second temps, les organisations acceptent la discussion du protocole et se reverront le 30 septembre pour... prendre des décisions... la commission paritaire... UNE « COMMISSION DE CONCILIATION ».

Nous affirmons : IL N'Y AURA PAS DE VERITABLE COMMISSION PARITAIRE, MAIS UNE COMMISSION DE CONCILIATION, ce qui n'est pas tout le même chose. C'est l'application de la loi du 26 juillet 1957 que l'on discute, et pas d'autre chose. Cette loi complète la loi du 11 février 1950, en ce qui concerne les procédures de conciliation. Cette procédure, maintenant obligatoire, à la S.N.C.F. en particulier, doit être fixée par protocole (art. 31 et 32, chapitre VII).

Le C.G.T. publie le projet gouvernemental et ses propositions de modifications. Les Pouvoirs publics profitent de l'occasion qui leur est offerte pour élargir le plus loin possible dans la limitation du droit de grève. Nous verrons jusqu'où iront les concessions syndicales. Mais nous savons déjà ce que nous attendons, pour cause. L'article premier, § 1, du protocole, précise que « cette procédure n'est applicable qu'à des différends collectifs qui n'auraient pu, dans le cadre des lois et règlements en vigueur, être réglés « directement », c'est-à-dire dans le cadre de la loi du 11 février 1950, et de la fixation des salaires par proposition du C.A. S.N.C.F. ».

Certes, des accords peuvent intervenir en conciliation comme des protocoles étaient signés auparavant (le

ministre n'a pas fixé de date précise. Elles se réuniront le 5 septembre, prendront des décisions de grève (Ah mais !), si le ministre n'a pas dit précieusement ce qu'il entendait par « début septembre ». Alimablement, le ministre a fait savoir le 9 que ce serait le 9.

Mais ce n'est pas tout : discuter d'un protocole, dit la C.G.T., c'est vouloir repousser la discussion sur les salaires. Dans son communiqué commun, C.G.T., C.F.T.C. et F.G.A.A.C. précisent que « sans refuser la discussion sur le protocole, il faut donner la priorité aux salaires... et consacrer immédiatement une commission paritaire... ».

Où en sommes-nous ? La constitution immédiate de la commission n'a pas été acceptée. Alors, dans un second temps, les organisations acceptent la discussion du protocole et se reverront le 30 septembre pour... prendre des décisions... la commission paritaire... UNE « COMMISSION DE CONCILIATION ».

Nous affirmons : IL N'Y AURA PAS DE VERITABLE COMMISSION PARITAIRE, MAIS UNE COMMISSION DE CONCILIATION, ce qui n'est pas tout le même chose. C'est l'application de la loi du 26 juillet 1957 que l'on discute, et pas d'autre chose. Cette loi complète la loi du 11 février 1950, en ce qui concerne les procédures de conciliation. Cette procédure, maintenant obligatoire, à la S.N.C.F. en particulier, doit être fixée par protocole (art. 31 et 32, chapitre VII).

dernier accord de productivité, par exemple), mais, si la conciliation échoue, la parole revient au C.A.

Qui prouvera le contraire ? Ce qui est grève, pour nous cheminots, c'est que les accords conclus à la commission seront mis à profit pour reculer la satisfaction de nos revendications et, ce qui est pire, mettre le plus d'écart possible entre la grève et la discussion. Les Pouvoirs publics veulent se mettre à l'abri d'une discussion sous une pression directe.

Voula ce que les dirigeants syndicaux ont accepté à accepter sous l'étiquette frauduleuse de commission paritaire.

La preuve : la C.G.T. a présenté une résolution, comme C.G.T., C.F.T.C. et F.G.A.A.C. qui dit : « En application de la loi du 26 juillet 1957... commission paritaire... qui siègera en cas de désaccord, en commission de conciliation » (sic).

Tous les députés « ouvriers » ont accepté cette loi, sur proposition de la commission du travail unanime (J.O. du 26-C, page 2923, rapport de Mme Françoise Lefebvre). Certes, à la séance du 12 août 1957 du Conseil de la République, le groupe communiste avait « tenté » de s'y opposer (J.O. du 13-C, page 163), intervention de M. Dutoit), mais sans proposer un amendement visant à l'abrogation du décret du 1er juin 1950, cette intervention n'est donc de pure forme. D'ailleurs, toute la discussion se termina le 16 juillet 1957 sur une intervention de Mme Rose Guérin, qui déclara : « Pour ne pas empêcher le vote définitif de ce texte, nous ne nous opposons pas aux décisions de la commission (du travail de l'Assemblée) » (J.O. du 17 juillet, page 2628).

Il faut tirer une conclusion : Si les dirigeants syndicaux nous dupent de cette sorte, et font tout pour gagner du temps, c'est qu'ils ont peur de la discussion des cheminots. Nous ne pouvons leur faire confiance. C'est en nous organisant nous-mêmes en comités de lutte que nous pourrions défendre le mieux notre droit de grève, et nos revendications.

Et si demain, comme ils le font depuis six mois, ils tentent encore de nous faire attendre le mieux notre droit de grève, nous irons nous régler par la discussion, nous irons nous asseoir à la réunion.

Le premier établissement où naîtra un comité de lutte groupant tous ceux qui voudront, cherir un bien mérité des cheminots.

Correspondant CHERMINOT.

FONCTION PUBLIQUE Pour passer à l'action

NOUS avons vu, dans le précédent numéro de « La Verité », que les organisations syndicales ont manqué pour conduire, tout d'abord, et surtout, à la nette démolition des rétributions complètes. C'est dire si, aujourd'hui, les organisations syndicales ont le droit de se plaindre. Mais par E. Faure en 1956, ont été réalisés loin de compte. Par ailleurs, les organisations syndicales ont un seul nationaliste (dont les salariés sont en révolte) apparaît comme un corollaire de théâtre en certain milieu.

Il est évident que les paroles, fussent-elles celles de maitres, ne suffisent plus aux travailleurs de l'Etat. La brutalité avec laquelle avancent les bureaucraties syndicales est révélatrice du terrain politique sur lequel, elles se meuvent. La C.F.T.C. parle — dans le langage — de mécontentement, la C.G.T. avance ses 10 % de mieux tout en utilisant, dans l'ambiguïté la plus grande, les 10.000 francs (dont on ne sait si elle les revendique comme une prime unique ou comme une augmentation mensuelle « égale pour tous ») quand à l'E.D.F. elle se donne le temps de la plus grande réflexion.

Déjà, cependant, quelques syndicats poursuivent dans la note traditionnelle de la « grève » sur le S.N.C. Antoine et les « Financiers ». Ainsi les douaniers ont préparé le terrain à leurs collègues pour égaler « le gendarme ». Nous ne sommes pas hostiles à l'« équilibre » de la « grève » sur le « gendarme », bien évidemment, de notre régime dit démocratique. Cependant, nous ne pouvons que nous réjouir de voir les travailleurs, avec nous, depuis longtemps, que ces « réponses » catégoriques et cette optique des luttes offrent aux administrés de la classe ouvrière tous les moyens de localiser et de disperser nos combats dans les structures. Cela, d'autant plus que le régime institué détermine le caractère de l'Etat, nous le montrons, le comité ou l'emploi de bureau — de telle ou telle administration — pour créer un fait accompli avec 10 ou 25 points supplémentaires (1.500 ou 4.000 francs de plus) de la solaires de tous est augmenté de 10.000 francs,

si le minimum est porté à 45.000 francs c'est un mieux pour tous ; c'est la mise à l'écart de nos deux... « Décidés à ne pas imposer à l'Etat capitaliste une telle sangée, et surtout à ne pas accepter une telle démolition des rétributions complètes. C'est dire si, aujourd'hui, les organisations syndicales ont le droit de se plaindre. Mais par E. Faure en 1956, ont été réalisés loin de compte. Par ailleurs, les organisations syndicales ont un seul nationaliste (dont les salariés sont en révolte) apparaît comme un corollaire de théâtre en certain milieu.

Il est évident que les paroles, fussent-elles celles de maitres, ne suffisent plus aux travailleurs de l'Etat. La brutalité avec laquelle avancent les bureaucraties syndicales est révélatrice du terrain politique sur lequel, elles se meuvent. La C.F.T.C. parle — dans le langage — de mécontentement, la C.G.T. avance ses 10 % de mieux tout en utilisant, dans l'ambiguïté la plus grande, les 10.000 francs (dont on ne sait si elle les revendique comme une prime unique ou comme une augmentation mensuelle « égale pour tous ») quand à l'E.D.F. elle se donne le temps de la plus grande réflexion.

Déjà, cependant, quelques syndicats poursuivent dans la note traditionnelle de la « grève » sur le S.N.C. Antoine et les « Financiers ». Ainsi les douaniers ont préparé le terrain à leurs collègues pour égaler « le gendarme ». Nous ne sommes pas hostiles à l'« équilibre » de la « grève » sur le « gendarme », bien évidemment, de notre régime dit démocratique. Cependant, nous ne pouvons que nous réjouir de voir les travailleurs, avec nous, depuis longtemps, que ces « réponses » catégoriques et cette optique des luttes offrent aux administrés de la classe ouvrière tous les moyens de localiser et de disperser nos combats dans les structures. Cela, d'autant plus que le régime institué détermine le caractère de l'Etat, nous le montrons, le comité ou l'emploi de bureau — de telle ou telle administration — pour créer un fait accompli avec 10 ou 25 points supplémentaires (1.500 ou 4.000 francs de plus) de la solaires de tous est augmenté de 10.000 francs,

R. ARTAUD.

Les Presses Ouvrières 7, rue Victor-Hugo, Montreuil Travail effectué par des ouvriers syndiqués. Le Gérant : P. Lambert.

Il y a de grandes difficultés de réaction idéologique qui proviennent inévitablement une fois que l'on a dépassé le stade de la révolution. D'une part, enrichie de l'expérience des défaites, la véritable gauche, défendant avec brio et ongles la pensée révolutionnaire, a dû se débattre avec de nouveaux cadres pour les futurs combats de la révolution. D'autre part, les difficultés des conditions de la tradition révolutionnaire et, sous l'impulsion de la recherche d'une vérité nouvelle, à revenir loin en arrière.

Il faut apporter une quantité d'exemples de réaction idéologique qui provient de la révolution. Toute la littérature de la 1^{re} et de la 2^e Internationale, les exemples de ce genre. Pas une seule d'actualité, pas un seul exemple de ce genre. Pas une seule d'actualité, pas un seul exemple de ce genre. Pas une seule d'actualité, pas un seul exemple de ce genre.

REACTION CONTRE LE MARXISME ET LE COMMUNISME

Les grandes difficultés de réaction idéologique qui proviennent inévitablement une fois que l'on a dépassé le stade de la révolution. D'une part, enrichie de l'expérience des défaites, la véritable gauche, défendant avec brio et ongles la pensée révolutionnaire, a dû se débattre avec de nouveaux cadres pour les futurs combats de la révolution. D'autre part, les difficultés des conditions de la tradition révolutionnaire et, sous l'impulsion de la recherche d'une vérité nouvelle, à revenir loin en arrière.

Bolchevisme ou Stalinisme

Les grandes difficultés de réaction idéologique qui proviennent inévitablement une fois que l'on a dépassé le stade de la révolution. D'une part, enrichie de l'expérience des défaites, la véritable gauche, défendant avec brio et ongles la pensée révolutionnaire, a dû se débattre avec de nouveaux cadres pour les futurs combats de la révolution. D'autre part, les difficultés des conditions de la tradition révolutionnaire et, sous l'impulsion de la recherche d'une vérité nouvelle, à revenir loin en arrière.

G. BLOCH

Un moment où d'innombrables pillards renaissent, sous la forme d'un grand nombre de nouvelles, la réaction de « Bolchevisme » et « Stalinisme » sera certainement utile. Nous y avons joint « La révolution communiste aux Etats-Unis ». Cet article inédit en français, au moins sous forme imprimée, est paru pour la première fois dans un journal américain en 1935, dans le « New Masses ».

Il faut apporter une quantité d'exemples de réaction idéologique qui provient de la révolution. Toute la littérature de la 1^{re} et de la 2^e Internationale, les exemples de ce genre. Pas une seule d'actualité, pas un seul exemple de ce genre. Pas une seule d'actualité, pas un seul exemple de ce genre.

Il faut apporter une quantité d'exemples de réaction idéologique qui provient de la révolution. Toute la littérature de la 1^{re} et de la 2^e Internationale, les exemples de ce genre. Pas une seule d'actualité, pas un seul exemple de ce genre. Pas une seule d'actualité, pas un seul exemple de ce genre.

Il faut apporter une quantité d'exemples de réaction idéologique qui provient de la révolution. Toute la littérature de la 1^{re} et de la 2^e Internationale, les exemples de ce genre. Pas une seule d'actualité, pas un seul exemple de ce genre. Pas une seule d'actualité, pas un seul exemple de ce genre.

Il faut apporter une quantité d'exemples de réaction idéologique qui provient de la révolution. Toute la littérature de la 1^{re} et de la 2^e Internationale, les exemples de ce genre. Pas une seule d'actualité, pas un seul exemple de ce genre. Pas une seule d'actualité, pas un seul exemple de ce genre.

Il faut apporter une quantité d'exemples de réaction idéologique qui provient de la révolution. Toute la littérature de la 1^{re} et de la 2^e Internationale, les exemples de ce genre. Pas une seule d'actualité, pas un seul exemple de ce genre. Pas une seule d'actualité, pas un seul exemple de ce genre.

Il faut apporter une quantité d'exemples de réaction idéologique qui provient de la révolution. Toute la littérature de la 1^{re} et de la 2^e Internationale, les exemples de ce genre. Pas une seule d'actualité, pas un seul exemple de ce genre. Pas une seule d'actualité, pas un seul exemple de ce genre.

Il faut apporter une quantité d'exemples de réaction idéologique qui provient de la révolution. Toute la littérature de la 1^{re} et de la 2^e Internationale, les exemples de ce genre. Pas une seule d'actualité, pas un seul exemple de ce genre. Pas une seule d'actualité, pas un seul exemple de ce genre.

Il faut apporter une quantité d'exemples de réaction idéologique qui provient de la révolution. Toute la littérature de la 1^{re} et de la 2^e Internationale, les exemples de ce genre. Pas une seule d'actualité, pas un seul exemple de ce genre. Pas une seule d'actualité, pas un seul exemple de ce genre.

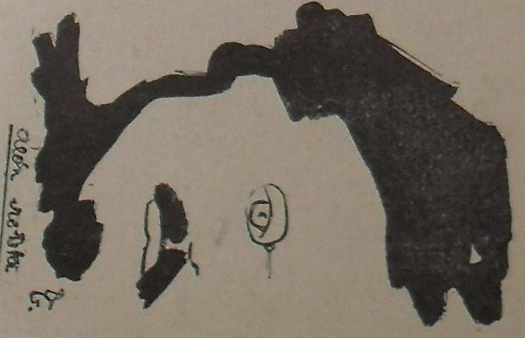
Il faut apporter une quantité d'exemples de réaction idéologique qui provient de la révolution. Toute la littérature de la 1^{re} et de la 2^e Internationale, les exemples de ce genre. Pas une seule d'actualité, pas un seul exemple de ce genre. Pas une seule d'actualité, pas un seul exemple de ce genre.

Il faut apporter une quantité d'exemples de réaction idéologique qui provient de la révolution. Toute la littérature de la 1^{re} et de la 2^e Internationale, les exemples de ce genre. Pas une seule d'actualité, pas un seul exemple de ce genre. Pas une seule d'actualité, pas un seul exemple de ce genre.

Il faut apporter une quantité d'exemples de réaction idéologique qui provient de la révolution. Toute la littérature de la 1^{re} et de la 2^e Internationale, les exemples de ce genre. Pas une seule d'actualité, pas un seul exemple de ce genre. Pas une seule d'actualité, pas un seul exemple de ce genre.

Il faut apporter une quantité d'exemples de réaction idéologique qui provient de la révolution. Toute la littérature de la 1^{re} et de la 2^e Internationale, les exemples de ce genre. Pas une seule d'actualité, pas un seul exemple de ce genre. Pas une seule d'actualité, pas un seul exemple de ce genre.

Léon TROTSKY



BOLCHEVISMES et STALINISMES

(Avant-propos de G. BLOCH)

CHACQUE SEMAINE « LA VERITE » est dans les kiosques

Faire procéder, le même chose que ce qui se fait dans le parti bolchevique...

Le parti bolchevique, qui est le parti du prolétariat, a pour tâche...

Le parti bolchevique, qui est le parti du prolétariat, a pour tâche...

Le parti bolchevique, qui est le parti du prolétariat, a pour tâche...

Le parti bolchevique, qui est le parti du prolétariat, a pour tâche...

Le parti bolchevique, qui est le parti du prolétariat, a pour tâche...

Le parti bolchevique, qui est le parti du prolétariat, a pour tâche...

Le parti bolchevique, qui est le parti du prolétariat, a pour tâche...

Le parti bolchevique, qui est le parti du prolétariat, a pour tâche...

Le parti bolchevique, qui est le parti du prolétariat, a pour tâche...

Le parti bolchevique, qui est le parti du prolétariat, a pour tâche...

(1) Ce livre est, en outre, malheureusement inédit en français. Sa publication nous aurait (peut-être) élargi d'innombrables solitaires sur « l'engagement du intellectuel... ». Elle l'idole à son mal intérieur », telle était, pour Trotsky, la seule révolution qui ne puisse advenir que révolutionnaire à l'arrière.

« L'ère de ce raisonnement commence avec l'identification finale du bolchevisme, de la Révolution d'Octobre et de l'Union Soviétique. Le processus historique, qui consiste dans la lutte des forces matérielles, est reconnu par seulement un courant politique, certes étroitement lié à la classe ouvrière, mais non identique à elle. Et, outre la classe ouvrière, il existe en URSS, plus de cent millions de paysans, de nationalités diverses, un héritage d'oppression, de misère et de retard... »

« L'ère de ce raisonnement commence avec l'identification finale du bolchevisme, de la Révolution d'Octobre et de l'Union Soviétique. Le processus historique, qui consiste dans la lutte des forces matérielles, est reconnu par seulement un courant politique, certes étroitement lié à la classe ouvrière, mais non identique à elle. Et, outre la classe ouvrière, il existe en URSS, plus de cent millions de paysans, de nationalités diverses, un héritage d'oppression, de misère et de retard... »

LE BOLCHEVISME EST-IL RESPONSABLE DU STALINISME ?

« L'ère de ce raisonnement commence avec l'identification finale du bolchevisme, de la Révolution d'Octobre et de l'Union Soviétique. Le processus historique, qui consiste dans la lutte des forces matérielles, est reconnu par seulement un courant politique, certes étroitement lié à la classe ouvrière, mais non identique à elle. Et, outre la classe ouvrière, il existe en URSS, plus de cent millions de paysans, de nationalités diverses, un héritage d'oppression, de misère et de retard... »

« L'ère de ce raisonnement commence avec l'identification finale du bolchevisme, de la Révolution d'Octobre et de l'Union Soviétique. Le processus historique, qui consiste dans la lutte des forces matérielles, est reconnu par seulement un courant politique, certes étroitement lié à la classe ouvrière, mais non identique à elle. Et, outre la classe ouvrière, il existe en URSS, plus de cent millions de paysans, de nationalités diverses, un héritage d'oppression, de misère et de retard... »

« L'ère de ce raisonnement commence avec l'identification finale du bolchevisme, de la Révolution d'Octobre et de l'Union Soviétique. Le processus historique, qui consiste dans la lutte des forces matérielles, est reconnu par seulement un courant politique, certes étroitement lié à la classe ouvrière, mais non identique à elle. Et, outre la classe ouvrière, il existe en URSS, plus de cent millions de paysans, de nationalités diverses, un héritage d'oppression, de misère et de retard... »

LES TRADITIONS DU BOLCHEVISME ET LA QUATRIÈME INTERNATIONALE

« L'ère de ce raisonnement commence avec l'identification finale du bolchevisme, de la Révolution d'Octobre et de l'Union Soviétique. Le processus historique, qui consiste dans la lutte des forces matérielles, est reconnu par seulement un courant politique, certes étroitement lié à la classe ouvrière, mais non identique à elle. Et, outre la classe ouvrière, il existe en URSS, plus de cent millions de paysans, de nationalités diverses, un héritage d'oppression, de misère et de retard... »

« L'ère de ce raisonnement commence avec l'identification finale du bolchevisme, de la Révolution d'Octobre et de l'Union Soviétique. Le processus historique, qui consiste dans la lutte des forces matérielles, est reconnu par seulement un courant politique, certes étroitement lié à la classe ouvrière, mais non identique à elle. Et, outre la classe ouvrière, il existe en URSS, plus de cent millions de paysans, de nationalités diverses, un héritage d'oppression, de misère et de retard... »

« L'ère de ce raisonnement commence avec l'identification finale du bolchevisme, de la Révolution d'Octobre et de l'Union Soviétique. Le processus historique, qui consiste dans la lutte des forces matérielles, est reconnu par seulement un courant politique, certes étroitement lié à la classe ouvrière, mais non identique à elle. Et, outre la classe ouvrière, il existe en URSS, plus de cent millions de paysans, de nationalités diverses, un héritage d'oppression, de misère et de retard... »

QUESTIONS DE MORALE

« L'ère de ce raisonnement commence avec l'identification finale du bolchevisme, de la Révolution d'Octobre et de l'Union Soviétique. Le processus historique, qui consiste dans la lutte des forces matérielles, est reconnu par seulement un courant politique, certes étroitement lié à la classe ouvrière, mais non identique à elle. Et, outre la classe ouvrière, il existe en URSS, plus de cent millions de paysans, de nationalités diverses, un héritage d'oppression, de misère et de retard... »

« L'ère de ce raisonnement commence avec l'identification finale du bolchevisme, de la Révolution d'Octobre et de l'Union Soviétique. Le processus historique, qui consiste dans la lutte des forces matérielles, est reconnu par seulement un courant politique, certes étroitement lié à la classe ouvrière, mais non identique à elle. Et, outre la classe ouvrière, il existe en URSS, plus de cent millions de paysans, de nationalités diverses, un héritage d'oppression, de misère et de retard... »

« L'ère de ce raisonnement commence avec l'identification finale du bolchevisme, de la Révolution d'Octobre et de l'Union Soviétique. Le processus historique, qui consiste dans la lutte des forces matérielles, est reconnu par seulement un courant politique, certes étroitement lié à la classe ouvrière, mais non identique à elle. Et, outre la classe ouvrière, il existe en URSS, plus de cent millions de paysans, de nationalités diverses, un héritage d'oppression, de misère et de retard... »

« L'ère de ce raisonnement commence avec l'identification finale du bolchevisme, de la Révolution d'Octobre et de l'Union Soviétique. Le processus historique, qui consiste dans la lutte des forces matérielles, est reconnu par seulement un courant politique, certes étroitement lié à la classe ouvrière, mais non identique à elle. Et, outre la classe ouvrière, il existe en URSS, plus de cent millions de paysans, de nationalités diverses, un héritage d'oppression, de misère et de retard... »

LE PROGNOSTIC FONDAMENTAL DU BOLCHEVISME

« L'ère de ce raisonnement commence avec l'identification finale du bolchevisme, de la Révolution d'Octobre et de l'Union Soviétique. Le processus historique, qui consiste dans la lutte des forces matérielles, est reconnu par seulement un courant politique, certes étroitement lié à la classe ouvrière, mais non identique à elle. Et, outre la classe ouvrière, il existe en URSS, plus de cent millions de paysans, de nationalités diverses, un héritage d'oppression, de misère et de retard... »

